

<https://www.ricochets.cc/L-arret-de-la-Ciivise-est-vecu-comme-une-violence-une-trahison-un-abandon-7310.html>



« L'arrêt de la Ciivise est vécu comme une violence, une trahison, un abandon »

- Les Articles -

Date de mise en ligne : jeudi 8 février 2024

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Le 30 décembre dernier, il a éteint la lumière de son bureau à la Ciivise et fermé la porte sur trois années passées à oeuvrer pour lever la chape de plomb qui pèse sur les victimes de violences sexuelles dans l'enfance. Trois années au terme desquelles ce juge des enfants est devenu le visage et la voix des 5,5 millions de victimes et de leurs soutiens. Une sorte de messie même, à en croire les manifestations et tribunes qui ont réclamé, en vain, son maintien, ainsi que celui de la Ciivise, installée en mars 2021 dans le sillage du mouvement #MeTooInceste né après la parution du livre *La Familia grande*, de Camille Kouchner.

Trop critique, trop « militant », trop médiatique, le juge Durand, dont l'engagement se situe à la jonction entre la protection de l'enfance et les luttes féministes, a été remercié en décembre dernier par l'exécutif. Onze membres de la commission avaient démissionné dans la foulée. Lundi 5 février, une « Ciivise 2 » aux contours très différents a été installée, avec à sa tête deux personnalités dont les positions sont aux antipodes de celles de l'équipe sortante : l'ex-rugbyman Sébastien Boueilh et la pédiatre Caroline Rey-Salmon, qui vient de se mettre en retrait après avoir été accusée d'agression sexuelle.



Édouard Durand à Paris en février 2024. © Photo Sébastien Calvet / Mediapart

Pour Mediapart, il revient sur ces trois années à recueillir la parole des victimes, son éviction, l'espoir soulevé par la naissance d'un « mouvement social », son désir de continuer d'oeuvrer pour la protection des enfants et des femmes victimes de violences.

En pesant chaque mot et ne souhaitant pour l'instant pas faire de commentaire sur la « Ciivise 2 », il plaide pour un renforcement de la loi, seule manière de mettre un terme, à ses yeux, au « déni social » dont les violences sexuelles font l'objet. Un sujet au cœur du court livre intitulé *160 000 enfants. Violences sexuelles et déni social*, qu'il publie jeudi 8 février dans la collection « Tracts » des éditions Gallimard.

Mediapart : Comment analysez-vous votre éviction de la Ciivise ?

Édouard Durand : C'est difficile pour moi de répondre à cette question, car je ne dispose pas des informations qui me permettent d'expliquer la décision qui a été prise. La réalité est qu'il a été mis fin à une mission, à une doctrine et à l'incarnation de cette mission et de cette doctrine.

Si l'on regarde en arrière, on peut évidemment réprocher le choix de mettre fin à la Ciivise. Si l'on regarde en avant, et c'est l'objet du « Tracts » que j'ai écrit, on s'aperçoit qu'il faut continuer d'inventer des moyens nouveaux de lutter contre le déni social qui entoure les violences faites aux enfants, l'impunité des agresseurs.

Un grand nombre de personnes victimes ou de leurs soutiens ont vécu mon éviction comme une trahison. La période de lutte pour maintenir la Ciivise telle qu'elle était, c'est fini. Maintenant, il faut créer les espaces où l'on va continuer de faire entendre cette parole. Il y a des espaces pour continuer d'agir et d'affirmer la légitimité de la parole des victimes. Mon engagement est clairement d'être fidèle à la parole donnée, quelle que soit ma place.

Quels sont ces espaces où agir ?

Le premier espace, c'est la structuration du mouvement social : 30 000 témoignages recueillis, 5,5 millions d'adultes victimes, au moins autant d'adultes protecteurs à leurs côtés, dont la parole et l'engagement doivent trouver une réalisation dans l'action publique.

Mais ma conviction, c'est que c'est d'abord par le plus haut qu'on pourra augmenter la protection. J'entends par là la loi, ce que j'appelle une législation plus impérative. Il faut absolument que la loi soit consolidée dans sa fixité. Un premier exemple : loi du 21 avril 2021. Voilà quelque chose de fixe : un adulte, un enfant de moins de 15 ans, et on fixe que tout acte sexuel est une agression sexuelle ou un viol. Il a fallu des années et des années pour parvenir à cette loi, et, comme toujours, les « gardiens du temple » finissent par dire, alors qu'ils y étaient opposés : « On a toujours dit que c'était possible. » C'est en train d'avancer pour la suspension de l'autorité parentale dans les cas d'inceste parental. À partir du moment où la loi sera consolidée dans sa fixité, alors toute politique publique renforcera les pratiques professionnelles protectrices.

Pour agir, il y a aussi l'incitation par le plaidoyer, l'intervention, la proposition, la structuration du débat public. Il faut, dans tout espace où c'est possible, sans attendre que la loi change, renforcer les capacités d'agir, car les 160 000 enfants victimes chaque année existent pour de vrai. Et que c'est maintenant qu'il faut les identifier et les mettre en sécurité.

On vous a reproché votre posture « militante » et « féministe ». Qu'y répondez-vous ?

Toute personne qui prétend que ma doctrine ou la doctrine de la Ciivise est une posture militante affirme une doctrine militante opposée, et pas une position neutre fictive. On ne peut pas protéger les enfants de violences qui font l'objet d'un déni aussi puissant et ancien sans doctrine. Ce déni persiste parce que ce qui gêne le groupe, c'est davantage la révélation des violences que les violences elles-mêmes. C'est moins le viol que la révélation du viol qui gêne. C'est moins l'appropriation du corps de l'enfant par le sexe que la lutte contre ce pouvoir qui gêne.

Tous les prétextes sont bons pour délégitimer une parole, la parole d'un enfant victime, du parent protecteur - le plus souvent les mères -, du messenger qui conteste le déni. Et le reproche du militantisme en fait partie. En disant « untel a une posture militante, féministe », on se positionne en tant que détenteur de la position à partir de laquelle se détermine la légitimité des autres. C'est absurde.

S'agissant de la protection de l'enfance ou contre les violences conjugales, il y a l'argument militant, la récusation de l'approche féministe de la violence. Si je vous disais que dans mon activité pénale de juge des enfants, quand j'ai des procédures d'enfants délinquants, à 99 % ce sont des garçons, personne ne va me reprocher une approche militante féministe de la délinquance des mineurs. Le réel n'est pas militant. Ce n'est pas un acte militant de dire que le mont Blanc est le plus haut sommet d'Europe.

Le même reproche de posture militante est fait lorsque j'évoque ce que j'appelle « la centralité », c'est-à-dire le fait que toute décision qui s'applique à un enfant doit être évaluée à partir de ses besoins fondamentaux, à commencer par son besoin de sécurité. J'affirme, et je ne suis pas le seul évidemment, que le mont Blanc est le plus haut sommet d'Europe. De la même manière, j'affirme que tout enfant a le même besoin de sécurité, qui doit être respecté de façon inconditionnelle. Ce n'est pas militant, c'est la vie, c'est comme ça.

Il faut le poser en termes de doctrine. Je pourrais me retrancher derrière le paravent du cas par cas, qui est une autre bonne planque. Mais la somme des cas par cas finit par constituer un ensemble analysable et même une doctrine.



*Édouard Durand et Nathalie Mathieu lors de la première réunion publique de la Ciivise à Nantes, le 20 octobre 2021.
© Photo Sébastien Salom-Gomis / Sipa*

Pourquoi ce déni autour des violences sexuelles sur les enfants ?

De mon point de vue, il y a deux raisons principales. La première, c'est une hésitation : est-ce qu'on doit interdire ou tolérer le viol ? Est-ce que c'est négociable ? La seconde, c'est la fascination pour le pouvoir. Et les deux sont liées, car toute violence, quelle qu'elle soit, y compris quand elle passe par le sexe, n'est que l'affirmation d'un pouvoir.

On oppose souvent à la révélation des violences sexistes et sexuelles des principes fondamentaux comme la présomption d'innocence. En quoi est-ce une interprétation erronée ?

Le principe de la présomption d'innocence, qu'il ne me viendrait pas à l'esprit de maltraiter, est un principe qui garantit des droits à une personne mise en cause dans le cadre d'un processus institutionnel judiciaire pénal. Nous en avons une interprétation erronée et abusive qui nous conduit à l'invoquer pour interdire de nommer ce que nous voyons. Vous êtes pris en flagrant délit de vol d'une orange par 60 personnes dans la rue. Dans le cadre de la procédure pénale mise en oeuvre pour le vol de cette orange, vous bénéficierez de droits découlant du principe de la présomption d'innocence. Cela ne doit pas interdire quiconque de dire ce qu'il vous a vu faire.

Et il me semble que ce rapport au principe de la présomption d'innocence montre bien qu'il s'agit au fond de problèmes de pouvoir et de légitimité. Qui a le droit de dire ? Qui a le droit de dire avec légitimité ? Quelles sont les instances légitimes de discours ? Si l'on applique cette question aux violences sexuelles faites aux enfants, on doit examiner la considération que nous avons accordée à la parole de l'enfant dans notre humanité. Enfant signifie celui qui ne parle pas. Quel est le lieu, le moment pour dire ? Ça ne l'est jamais. C'est pour ça qu'au moment où l'on ouvre le couvercle, on le referme immédiatement. Et par conséquent, on engluie les victimes et l'action publique dans des injonctions paradoxales.

Comment se manifestent ces injonctions paradoxales faites aux victimes et à leurs protecteurs, des mères le plus souvent ?

J'insiste beaucoup dans le « Tracts » à ce sujet. Personne ne conteste qu'il faut permettre aux victimes de violences de révéler les violences. Au contraire, on les incite avec même une tonalité d'injonction. Quand le temps a passé, on leur demande : « Pourquoi avez-vous attendu si longtemps ? » Tout est interprété en la défaveur des victimes.

Il me semble incontestable que l'invitation à révéler les violences inclue la reconnaissance de la légitimité du témoignage. Sinon, soit c'est pervers, soit c'est déraisonnable. Pourtant, c'est exactement ce qu'on vit aujourd'hui.

On invite les victimes de violences sexuelles à révéler et, au moment où elles font confiance, on les projette dans un autre monde. Le déni, c'est la construction de réalités alternatives. On les projette dans un monde où la réalité du réel devient aléatoire. Où l'on n'a plus le droit de dire que le mont Blanc est le plus haut sommet d'Europe. On leur dit : « On verra dans plusieurs années si vous avez le droit de dire que le mont Blanc est le plus haut sommet d'Europe. »

Dans les dossiers d'inceste, il semble que la figure du père continue d'être protégée par les institutions. C'est manifeste dans le cas où des pères, mis en examen pour violences sexuelles sur leur enfant, continuent de disposer d'un droit d'hébergement alors que les mères qui les ont dénoncés en sont, elles, privées...

Personne ne conteste la réalité des incestes paternels, leur persistance dans l'histoire ni leur gravité. Mais la contestation de la révélation de chaque fait est toujours extrêmement puissante, de sorte que les enfants victimes d'inceste paternel sont invisibles. Là, toutes les cautions du déni sont rassemblées : au nom de la présomption d'innocence, on bafoue les besoins fondamentaux de l'enfant, le principe de responsabilité, et on entretient des situations littéralement cauchemardesques.

À l'instant même où un enfant victime d'inceste paternel sort de l'injection paternelle au silence et révèle l'inceste, son visage d'enfant victime disparaît. La société recouvre son visage du masque de l'enfant menteur ou manipulé. C'est au sens propre une tragédie.

À l'instant même où une mère fait son devoir et conduit son enfant au commissariat, à l'hôpital, au tribunal ou au service social, son visage de mère protectrice est dissimulé sous le masque de mère manipulatrice qu'on lui colle.

C'est terrible parce que les enfants victimes constatent la toute-puissance de leur agresseur, font l'expérience que la loi est un mot creux, et parce que les mères tombent dans un piège : soit elles ne font rien et on les accuse de complicité, soit elles font ce que leur devoir et la raison leur commandent, elles en appellent aux institutions de protection, et on les accuse de mentir. Cela illustre le déni dans toutes ses dimensions : nous savons que c'est vrai, mais ce qui nous gêne, c'est de l'entendre.

Le statu quo, ça arrange qui ?

Le statu quo arrange d'abord les agresseurs. Et c'est tout. Parce que le coût social du déni est monumental. Le coût humain pour chaque victime et chaque personne protectrice est un coût humain immense, ce sont des souffrances immenses, inacceptables et évitables. Le coût social est aussi considérable, chiffrable - 9,7 milliards d'euros chaque année. Mais le coût n'est pas seulement économique car l'effritement de la loi et du contrat social n'est pas sans conséquences. Le statu quo arrange les spectateurs et les agresseurs, mais c'est un confort illusoire.

Qui sont « ces gardiens du temple », ces figures de résistance au changement que vous évoquez souvent ?

Qu'est-ce que le déni ? Le déni est une posture collective qui invisibilise une réalité, qui n'est possible que par un ensemble de constituants. 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles chaque année. Où sont-ils ? Ils sont invisibles.

Puisque les violences sexuelles sur les enfants sont d'abord des infractions, une criminalité extrêmement massive et dangereuse, ce sont donc les institutions de traitement de la criminalité qui sont mises en cause au premier chef. Mais ce déni social se répercute dans le fonctionnement de toutes les institutions. Bien sûr que le déni dont les pédocriminels bénéficient a des conséquences dans le traitement judiciaire des violences sexuelles, mais il en a autant dans leur traitement sanitaire, scolaire, social et éducatif.



Édouard Durand à Paris en février 2024. © Photo Sébastien Calvet / Mediapart

La coexistence de l'affirmation d'une réalité et du déni de cette réalité impose d'entretenir des moyens qui vont cautionner la posture du déni. Puisqu'on reconnaît qu'il y a 160 000 enfants victimes de violences sexuelles chaque année, et que ces enfants ne sont pas protégés, même pas identifiés, il faut justifier la position de spectateur. Il me semble qu'il est clair que les principes fondamentaux sont systématiquement mobilisés et mal interprétés pour cautionner le déni.

C'est vrai pour les principes fondamentaux du droit, comme la présomption d'innocence, mais c'est aussi vrai pour les autres principes fondamentaux des autres institutions, le secret médical pour les médecins par exemple.

Avec la fin de la « première » Ciivise, avez-vous peur qu'on « éteigne la lumière » pour les victimes d'inceste et de violences sexuelles dans l'enfance ?

Oui. Ce risque a toujours été et sera toujours extrêmement élevé. Il ne sera jamais possible de dire « le cap est franchi, le combat contre le déni social et l'impunité des agresseurs est gagné ». Mais je pense que les trois années qui ont été données à la Ciivise ont permis à la société de marquer un cran sans retour en arrière possible. Ce qui ne veut pas dire qu'il faut baisser la garde. Parce que ce qu'on voit dans la lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants, la lutte contre les violences faites aux femmes, la lutte contre les violences conjugales, c'est un processus cyclique. On en parle et on interdit d'en parler, quasiment en même temps. On dit : « Sortez du silence », et on referme le couvercle. On dit : « Ça ne peut plus rester confiné dans le huis clos de l'agresseur, c'est un problème social. » Et au même moment, on dit : « Pas de déballage. »

Quoi qu'on dise, ces trois années auront commencé par « On vous croit, vous ne serez plus jamais seuls », c'est-à-dire la reconnaissance de la légitimité de la parole des victimes. Et elles se seront terminées avec la fermeture de l'espace de témoignages. La Ciivise était une lumière dans ce que Neige Sinno appelle le « pays des ténèbres ». Avec le fait d'arrêter la Ciivise et l'appel à témoignages, ce qui semble s'affirmer, c'est la fin de la reconnaissance sociale, voire par les pouvoirs publics. Mais l'affirmation de cette parole, elle, est une réalité sur laquelle on ne pourra pas revenir.

Pourquoi pensez-vous qu'il fallait maintenir les réunions publiques et l'appel à témoignages ?

Il me paraissait nécessaire de maintenir la Ciivise telle qu'elle a été pendant trois ans pour deux raisons. La première, c'est que témoignage après témoignage, la Ciivise a gagné du terrain sur le déni. La seconde, c'est que cet espace de témoignages répondait à un besoin pour les 5,5 millions de femmes et d'hommes adultes qui ont été victimes de violences sexuelles dans leur enfance. Pour les adultes protecteurs aujourd'hui, pour les enfants victimes aujourd'hui.

Ce besoin vital de reconnaissance est vital au sens de vie ou de mort. C'est une dimension qui a été insuffisamment prise en compte. En pensant au coup d'après, on n'a pas compris que la Ciivise était par elle-même un espace de réparation. Qu'elle répondait à un besoin.

Lorsque le jour de l'appel à témoignages, le 21 septembre 2021, des centaines et des centaines de personnes ont dit « j'ai attendu ce moment toute ma vie » et que cette affirmation a été exprimée continuellement jusqu'à décembre 2023, cela a bien mis en évidence que la Ciivise répondait à un besoin. La violence, c'est l'anéantissement de l'autre, victime, en tant que sujet légitime de parole. La Ciivise était l'espace où cette parole était reconnue dans sa légitimité. C'est pour ça que tant de personnes vivent l'arrêt de la Ciivise comme une violence, une trahison, un abandon.

Quand Emmanuel Macron dit de Gérard Depardieu, mis en examen pour « viols » et accusé de multiples agressions sexuelles, que c'est la fierté de la France, que cela vous inspire-t-il ?

Je suis témoin d'une réalité édifiante et lumineuse par tous les témoignages que j'ai reçus à la Ciivise. La dignité, la clarté, la force et la légitimité de la parole des femmes et des hommes qui ont été des victimes de violences et mon engagement, comme juge des enfants, comme président de la Ciivise, comme auteur de ce « Tracts », est d'être fidèle à cette parole.

Il n'y a pas de position neutre. La présomption d'innocence ne suspend pas le regard sur la réalité et le jugement de cette réalité. Entre l'agresseur et la victime, être neutre, c'est être du côté de l'agresseur.

Concrètement, qu'allez-vous faire maintenant que vous n'êtes plus à la tête de la Ciivise ?

Je suis juge des enfants, c'est mon identité. C'est trop tôt pour répondre. Je ne sais pas vraiment. Mais je voudrais créer ces espaces de sécurité où à la fois on pourra soutenir les professionnels, répondre à leurs besoins, où l'on pourra accueillir et soigner les enfants victimes en leur procurant les soins dont ils ont besoin, comme nous l'avons recommandé il y a deux ans maintenant. Et où l'on pourra les accompagner vraiment dans les parcours sociaux auxquels ils seront confrontés.

Je pense que je dois être fidèle à la parole qui m'a été confiée à la Ciivise et que je dois trouver le chemin ou les chemins pour être fidèle à cette confiance et cet esprit, remettre le monde à l'endroit. Il n'y a pas de superhéros, personne ne peut dire qu'à soi seul il va protéger les enfants. C'est un mouvement.

Sarah Brethes